Réf. Farde e-Assemblées : 2499357

N° OJ : **146**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Culture & Tourisme.- Subsides spécifiques à l'asbl "Brufête".- Montant total : 31.891,63 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202, 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques à l'attention de l'asbl Brufête pour la mise en place d'un événement culturel pour célébrer l'adoption de la loi de 2003 légalisant le mariage homosexuel pour un montant total de 31.891,63 EUR réparti comme suit :
1) 1.105,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022.
2) 7.985,65 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.
3) 22.800,98 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202, 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :